

de gloire, descendant vers le royaume, accompagné des prières et des bénédictions d'un peuple reconnaissant; ira-t-il, en contradiction avec la conduite d'une vie d'honneur et de vertu, donner maintenant des ordres à ses serviteurs d'opprimer ses sujets Canadiens? Il est impossible que vous puissiez pour un moment le croire. Vous chasserez avec une juste indignation de devant vous le mécréant qui vous suggérera une telle pensée.

Seroit-ce donc pour moi que je vous opprimerois? Pourquoi vous opprimerois-je? Seroit-ce par ambition? Que pouvez-vous me donner? Seroit-ce pour acquérir de la Puissance? Hélas mes bons amis, avec une vie qui décline rapidement vers sa fin, accablé de maladie acquise au service de mon pays, je préférerois de passer ce qu'il plaira à Dieu de m'en laisser, dans les douceurs de la retraite avec mes amis. Je ne reste parmi vous qu'en obéissance aux ordres de mon Roi. Quelle puissance puis-je désirer? Seroit-ce donc pour les richesses que je voudrois vous opprimer? Informez-vous de ceux qui me connoissent, si je fais cas des richesses. Je n'en ai jamais fait aucun cas, lorsque je pouvois en jouir; elles ne me seroient d'aucune utilité maintenant; je préférerois la persuasion d'avoir une seule fois contribué à votre bonheur et à votre prospérité, à la valeur de votre Pays mis à mes pieds.

Ces allusions personnelles—ces détails, en tout autre cas, pourroient être indécents et au dessous de moi; mais rien ne peut être indécent ou au dessous de moi, lorsque cela tend à vous sauver de l'abîme du crime, et des calamités, dans lequel des hommes coupables voudroient vous plonger.

Il est maintenant de mon devoir d'en venir plus particulièrement à l'intention et aux fins pour lesquelles cette Proclamation est émanée. En conséquence, par et de l'avis du Conseil Exécutif de Sa Majesté, j'avertis par le présent, et exhorte tous les sujets de Sa Majesté d'être sur leurs gardes contre, et de faire attention comment ils écouteront les suggestions artificieuses d'hommes méchants et mal intentionnés, qui en repandant de faux bruits, et par des écrits séditieux et traîtres, attribuent au Gouvernement de Sa Majesté de mauvais desseins, ne cherchant par là qu'à aliéner leurs affections et les porter à des actes de trahison et de rébellion: requerrant toutes les personnes bien disposées, et particulièrement tous les Curés et les Ministres de la Sainte Religion de Dieu, qu'ils emploient leurs plus grands efforts pour empêcher les mauvais effets de ces actes incendiaires et traîtres, qu'ils détrompent, qu'ils mettent dans la bonne voie ceux qui auroient été trompés par eux, et qu'ils inculquent dans tous, les vrais principes de loyauté envers le Roi, et d'obéissance aux Loix.

Et de plus, j'enjoins strictement et je commande, à tous Magistrats dans cette Province, à tous Capitaines de Milice, Officiers de Paix et autres bons Sujets de Sa Majesté, de faire chacun d'eux une recherche diligente, et de chercher à découvrir tant les auteurs que les éditeurs et disséminateurs d'écrits méchants, séditieux et traîtres, comme susdit, et de fausses nouvelles, qui dérogent en aucune manière à enflammer l'esprit public, et à troubler la paix et la tranquillité publique, afin que par une rigoureuse exécution des Loix, tous délinquans dans les prémisses, puissent être amenés à une punition, qui puisse détourner toutes personnes de la pratique d'aucun acte quelconque, qui puisse aucunement affecter la sûreté, la paix, et le bonheur des loyaux et fidelles sujets de Sa Majesté en cette Province.

Donné sous mon sein et le sceau de mes armes, au Château Saint Louis, dans la Cité de Québec, dans la dite Province du Bas-Canada, le vingt-unième jour de Mars dans l'an de notre Seigneur mil huit cent dix, et dans la cinquantième année du règne de Sa Majesté.

J. H. CRAIG, Gouv'r.

PAR ORDRE DE SON EXCELLENCE,
JN. TAYLOR, Déput. Sec'r.

Traduit par Ordre de Son Excellence,
X. LANAUDIÈRE, S. et T. F.



B-8
Carton

VIVE LE ROI.